

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2026

Présents : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, CHAZAUD, DEVOISIN, GRAND, BLANC, DELACOTE, THIZY, CHAUSSE, BRENIER, PERRET-COQUARD, BOURRIN, HEAVENS, VERMEULEN, DUMAS, FRAISSINET, MASCLAUX, CROCI, MORIN

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire, qui accueille le nouveau conseil municipal, constate les présences et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers. Elle appelle chaque conseiller et déclare le conseil municipal installé. Elle passe ensuite la parole au doyen d'âge.

Fabienne BOURRIN est nommée secrétaire.

Charlotte DUMAS et Marian HEAVENS sont désignés assesseurs.

1. Vote du Maire

Le doyen d'âge, président de séance, demande s'il y a des candidats à la fonction de maire ; deux candidatures sont enregistrées, celle de Jacques MALIGEAY et celle de Nicolas FRAISSINET.

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Jacques MALIGEAY : 15 voix

Nicolas FRAISSINET : 4 voix

Jacques MALIGEAY, ayant obtenu la majorité, est proclamé Maire.

Jacques MALIGEAY remercie Karine FOREST et l'ensemble des anciens élus au conseil municipal et rappelle que l'installation du conseil municipal précédent s'était faite dans des conditions particulièrement difficiles, à la salle du Prado, en raison de la COVID19.

Jacques MALIGEAY remercie le conseil municipal précédent pour tout le travail effectué, à destination des besseinois et besseinoises.

2. Détermination du nombre d'adjoints (délibération 03/2026DE12)

Jacques MALIGEAY prend la présidence de la séance et propose de reconduire le nombre de 5 adjoints afin de répartir au mieux le travail des nombreuses commissions.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 5 le nombre d'adjoints.

3. Vote des adjoints

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Une seule liste est déposée :

- Liste de Thierry BORGOGNO : Thierry BORGOGNO, Yolande CHAZAUD, Marc DEVOISIN, Bernadette GRAND et Bernard BLANC

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- 15 voix pour
- 4 bulletins blancs

Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Jacques MALIGEAY adresse ses remerciements à l'ensemble de ses colistiers ainsi qu'à l'ensemble des besseinois pour leur confiance. Il regrette que la main tendue n'ait pas été acceptée par les conseillers municipaux de la liste minoritaire. Il indique enfin que le prochain conseil municipal avec la répartition des délégations et l'élection des délégués dans les différents syndicats aura lieu le mardi 31 mars à 20 h.

Nicolas FRAISSINET souhaite prendre la parole et explique le choix fait de refuser le poste d'adjoint proposé par la liste majoritaire. Les 4 élus de la liste minoritaire souhaitent rester libres pour défendre leurs idées, sans contrainte ; prendre un poste d'adjoint serait revenu à accepter les décisions de la majorité sans réelle liberté d'expression. Ces élus ont un rôle de porte-parole des habitants non représentés au sein de la liste majoritaire et seront plus utiles à la commune en restant indépendant et constructif.

4. Charte de l'élu

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local avant que celle-ci ne soit remise à chaque conseiller, accompagnée du chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux », titre II, livre 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.